



POUR LE DROIT
À LA COMMUNICATION

LE CHRONO **SCOPE** SPÉCIAL ELECTION **CSE**

N°105
Mai/ Juin
2023

CHOISISSEZ VOS REPRÉSENTANTS

Ouvriers, employés, agents de maîtrise, cadres, du 1^{er} au 8 juin vous allez élire vos représentants nationaux (CSE) et indirectement vos représentants locaux (représentants de proximité)

Une fois de plus, les électeurs sont amenés à faire respirer la démocratie à Chronopost.

C'est un moment essentiel pour se faire respecter, pour défendre ses droits, pour améliorer ses conditions de travail, pour imposer un salaire digne !

Avant de voter, regardez qui fait quoi !

Qui vous informe chaque mois via ce journal et la synthèse du CSE ?

Qui travaille avec les CARSAT et inspections du travail pour défendre réellement vos droits et améliorer concrètement la prévention.

Mais aussi qui est intègre et réellement indépendant de la Direction ?

Faire le choix de la CGT
c'est faire le choix
de la détermination,
de l'indépendance
et de l'efficacité



TITULAIRES

Premier collège : Ouvriers/Employés

Richard GIRAUD-Nantes
Valérie ROUX-BARBIER-Siège
Didier CHATRY-Alfortville
Carole ROCHER-Sophia
J-Philippe FERNANDES-BNO
Pauline LE BAGOUSSE-Poitiers
Jérôme HERAND-Montpellier
Ophélie PEAUDECERF-Orléans
Abdelwahab JLAIL-Roissy
Patricia DENIS-Chilly
Carlos MOREIRA-Roissy
Sami SDIRI-Corbas
Jema AOUIINI-Jonage
Madani MASSAOUDI-Dijon
Jean Marc OULY-La Martinique
Dejan BIOCANIN-Bd Ney
Christophe PASQUET-Macon
Dimitri BAUDUIN-Nîmes
Steven FAILLY-Chartres

SUPPLÉANTS

François NGUYEN-Toulouse
Natacha KARAGUITCHEFF-Poitiers
Mamadou TRAORE-Roissy
Françoise GNAGNE-Alfortville
Grégory FEUILLARD-Tours
Nathalie BORDE-Toulouse Chapitre
Pascal JACOMET-VLG
Sendrine BOULLAUD-Toulouse
Alain GARCIA-Avignon
Audrey GUENAUD-Dijon
Éric MONACHINO-Bayonne
Stéphane BARBIER-Siège
Anthony ANDRIEUX-Caen
Bruno LIONTI-Salon de Provence
Thierry BAUSSART-Rennes
Daniel DENNEBOUY-Caen
Jean Philippe GODART-Brive
Florent PAYRAUDEAU-Nantes
Mathieu LE BLANC-Bordeaux

Deuxième collège : Agents de maîtrise

J-Christophe BEAUVARLET-CMZ
Karine CHASSEFIERE-Jonage
Sébastien DELALONDE-Le Havre
Mirna BOULANGE-La Martinique
Hatice GOKTAS-Criqueboeuf
Pierre ESCOBAR-Jonage
Delphine BIARDEAU-Pau
Abdelkader BERRABAH-Roissy

Troisième collège : Cadres

François TERRIER-Caen



ELECTION CSE

DU 1^{ER} AU 8 JUIN

**POUR UN SYNDICAT QUI FAIT LE TRAVAIL,
EN TOUTE TRANSPARENCE, ...C'EST LE MINIMUM !**

**LA CGT EST INTÈGRE ET RÉELLEMENT
INDÉPENDANTE DE LA DIRECTION**

La CGT Chronopost a fait la démonstration de son intégrité et de son indépendance de la direction. Son délégué central n'a jamais trempé dans les combines d'enrichissement avec l'usage détourné des heures de délégation. **Il n'y a pas de crédibilité sans intégrité.**

**LA CGT CONNAIT MES DROITS ET
M'INFORME RÉGULIÈREMENT**

La CGT est le seul syndicat à Chronopost qui vous diffuse chaque mois depuis bientôt 10 ans un journal d'information sur vos droits et la vie de l'entreprise : Le Chronoscope. Nous vous diffusons également chaque mois la synthèse de la réunion du CSE avec l'essentiel des échanges. Nous diffusons de plus en ce moment notre guide pratique dans lequel sont synthétisés vos principaux droits.

**LA CGT PORTE DES VALEURS HUMANISTES
ET CITOYENNES**

La CGT agit pour le respect des personnes et pour leur dignité. Elle lutte contre toutes les discriminations et exclusions. Elle choisit la solidarité contre le chacun pour soi.



Richard GIRAUD
Nantes

Carole ROCHER
Sophia



Valérie
ROUX BARBIER
Siège

Jean-Philippe
FERNANDES
BNO



Didier CHATRY
Alfortville

Grégory FEUILLARD
Tours



François NGUYEN
Toulouse

Françoise GNAGNE
Alfortville

À CHRONOPOST

VOTEZ !!!

**POUR DES CANDIDAT-ES QUI VOUS RESSEMBLENT
ET QUI VOUS RASSEMBLENT, ...C'EST MIEUX !**



Jérôme HERAND
Montpellier



**LA CGT EST CONSTRUCTIVE ET
FORCE DE PROPOSITION**

L'engagement de la CGT au CSE et dans les négociations a été déterminant ces dernières années pour l'obtention de nombreuses avancées :

Accord NAO 2022 avec +5,94% d'AG, extension des tickets restaurant, amélioration concrète de la prévention des risques, obtention des 2 jours de télétravail/semaine, **notamment pour les conseillers clients.**



Natacha
KARAGUITCHEFF
Poitiers



J-Christophe
BEAUVARLET
CMZ

LA CGT EST VISCÉRALEMENT DÉMOCRATIQUE

Chaque syndiqué a autant de place qu'un autre et toutes les principales décisions et actions sont décidées collectivement avec nos adhérents. Nous consultons le plus largement possible préalablement à toutes les négociations et nous vous en rendons compte dans nos publications.



Mamadou TRAORE
Roissy



Nathalie BORDE
Toulouse Chapitre



**LA CGT EST PROCHE DE MOI ET
PRÉSENTE PARTOUT**

La CGT c'est d'abord vous. Nous présenterons des candidat-es de proximité dans toutes les régions. Nous sommes présents dans tous les départements. Retrouvez toutes nos coordonnées dans notre guide pratique du Chronopostier 2023 qui vient d'être mis à jour.



Pauline
LE BAGOUSSE
Poitiers



Hatice GOKTAS
Criqueboeuf

NATURE, RÔLE ET MISSIONS DE VOS REPRÉSENTANTS À CHRONOPOST

CSSCT COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ et CONDITIONS DE TRAVAIL

C'est une commission du CSE auquel elle rend compte. Elle dispose de prérogatives spécifiques dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Elle procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs, notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels. Elle contribue notamment à faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, à la résolution des problèmes liés à la maternité, l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès et le maintien des personnes handicapées à tous les emplois au cours de leur vie professionnelle. Elle peut susciter toute initiative qu'elle estime utile et proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

Comité Social et Economique CSE

Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. C'est dans ce cadre, et sur les questions dont la liste est fixée par le code du travail ou par accord, qu'il doit, notamment, être consulté par l'employeur avant toute prise de décision (emplois, situation juridique et économique de l'entreprise, conditions de travail, formation, etc). Le CSE dispose de droit d'alerte, de droit d'expertise.

DÉLÉGUÉS

SYNDICAUX & REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

Concrètement, lorsque vous allez élire vos représentants au CSE, vous devrez choisir parmi les différents syndicats dans l'entreprise. Le syndicat que vous mettrez en tête sur votre site obtiendra le droit de choisir le ou les représentants de proximité sur votre site, c'est en quelque sorte une élection indirecte. Les représentants de proximités ont des prérogatives larges (réclamations individuelles et collectives des salariés, contrôle du recours à l'intérim, contrôle du respect par l'employeur de ses obligations et donc du respect de vos droits, analyse des accidents du travail, etc).

LA SECTION SYNDICALE, LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX REGIONAUX ET LE DÉLÉGUÉ CENTRAL

Le délégué syndical central et son adjoint représentent leur syndicat auprès de l'employeur pour lui formuler des propositions, des revendications ou des réclamations. Ils assurent par ailleurs l'interface entre les salariés et l'organisation syndicale à laquelle ils appartiennent et animent la section syndicale. Mais c'est essentiellement la fonction de négociateur qui fonde la spécificité du délégué syndical central. En effet, le code du travail prévoit que les conventions ou les accords d'entreprise ou d'établissement sont négociés entre l'employeur et les organisations syndicales de salariés représentatives dans l'entreprise. Le délégué syndical est donc appelé à négocier chaque fois que l'employeur souhaite l'ouverture de discussions en vue de la conclusion d'un accord et, au minimum, lors des négociations périodiques obligatoires dont l'employeur est tenu de prendre l'initiative (NAO, égalité pro, GEPP, QVCT, Handicap, télétravail, etc). Les délégués syndicaux régionaux doivent faire le lien entre le local et le national. Ils sont les traits d'union entre les RPX de leur région et le CSE/SSCT ainsi que le délégué central. Ils sont aussi les interlocuteurs des DRO et des RRH régionaux.